



DEMANDE DE PREINSCRIPTION SCOLAIRE A L'ÉCOLE PRIMAIRE DE JOUY

CLASSE :

ANNÉE SCOLAIRE-.....

DOCUMENT A RETOURNER COMPLETE A

La mairie de Jouy – 4 Place de l'Église – 28300 JOUY (durant les horaires d'accueil du public, soit du lundi au samedi de 9 h 30 à 11 h 45 – sauf le jeudi) **ou par courrier électronique** : mairie@jouy28.com

Renseignements : ☎ 02.37.18.05.85 – service scolaire

ENFANT

Nom et prénom Date de naissance |_|_| |_|_| |_|_|

Lieu de naissance

INFORMATION SUR LA SCOLARITE DE L'ENFANT

Enfant déjà scolarisé : non oui :

Si oui : Dernière école fréquentée (*attention : le certificat de radiation de la dernière école fréquentée devra obligatoirement être joint à la présente demande pour réinscrire l'enfant dans notre école*) :

Nom de l'ancienne école Adresse
..... Dernière classe fréquentée

LES TITULAIRES DE L'AUTORITÉ PARENTALE

Titulaire de l'autorité parentale 1

Mère Père Tuteur, Tutrice Autre (-----)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville.....

☎ |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

@:

Titulaire de l'autorité parentale 2

Mère Père Tuteur, Tutrice Autre (-----)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville.....

☎ |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

@:

Situation familiale : Marié(e)/Pacsé(e)/Concubin(e) Séparé(e)/Divorcé(e) Isolé(e)/Veuf(ve)

LES PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC CET IMPRIMÉ

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (hors téléphone portable) au nom du ou des titulaire(s) de l'autorité parentale
- Une copie du livret de famille (mentions parents et enfants) ou une copie d'acte de naissance de l'enfant
- Pour les parents divorcés et/ou séparés, un extrait du jugement précisant l'identité de l'autorité parentale en charge de l'enfant (article 1082 du code de procédure civile)
- **ou** une attestation sur l'honneur signée des deux titulaires de l'autorité parentale de l'enfant avec copies recto-verso des pièces d'identité des deux parents, autorisant l'inscription de l'enfant dans notre école

LE SUIVI DU TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE

A réception de votre dossier complet, il vous sera envoyé par courriel un certificat d'inscription à présenter à la directrice de l'école qui procédera à l'admission définitive de votre enfant.

- **Nous, titulaires de l'autorité parentale de l'enfant, autorisons son inscription à l'école de Jouy, dans la classe et l'année indiqués ci-dessus,**

- **Attestons avoir pris connaissance de toutes les mentions du présent formulaire.**

Jouy, le.....

Signature obligatoire du ou des titulaire(s) de l'autorité parentale, suivie du prénom et du nom :

Mentions d'information obligatoires

Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Commune de Jouy.

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour instruire le dossier de votre enfant pour son inscription scolaire.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à la Commune de Jouy et à l'Education Nationale. Nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc...).

Conformément à la loi «*informatique et libertés*» du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification de vos données et effacement ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

La mise à jour des informations recueillies dans ce questionnaire peut se faire directement auprès de la Commune de Jouy (mail : mairie@jouy28.com].

De plus, vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits (accès, rectification, effacement, limitation du traitement) en contactant le délégué à la protection des données personnelles, par mail à l'adresse mairie@jouy28.com

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).